

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 156

Nombre de conseillers municipaux présents : 74

Date de la convocation : 15 décembre 2017

Le jeudi vingt-un décembre deux mille dix-sept, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (74) Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Jérôme Boidron, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Mathieu Chevalier, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Anthony Drouet, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Jean-Marie Frouin, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Roland Gerfault, Claudine Gossart, Rebecca Graveleau, Nathalie Griffon, Yohan Guédon, Sabrina Guimbretière, Muriel Harrault, Rachel Hérault, Didier Huchon, Christophe Huet, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Joël Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, André Léauté, Sandrine Lebon, Véronique Marin, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Allain Merlaud, Michel Merle, Geneviève Morillon, Jean-Michel Pasquier, Alain Pensivy, Dominique Pohu, Marie-Line Poiron, Jacky Quesnel, Marie-Odile Ransou, Christelle Raveleau, Bérangère Ripoché, Michel Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Sylvain Rousteau, Jacques Roy, Denis Sourice, Marie-Claire Starel, Corinne Texier, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispols, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (62) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Dominique Bochereau, Isabelle Bouron, Fabrice Bréhéret, Emmanuel Bretaudeau, Georges Brunetière, Solène Burgos, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Thierry Défontaine, Thierry Derzon, Jacques Deveau, Pierre Devèche, Emilie Douillard, Franck Dugas, Christelle Dupuis, Pascal Esnard, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Soizic Frouin, Régis Gaboriau, Julie Gaboriau, Philippe Gaborieau, Cassandra Gaborit, Thomas Goba, Chantal Gourdon, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Philippe Guicheteau, Nicole Guinaudeau, Loïc Humeau, Matthieu Leray, Nathalie Leroux, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Lucas, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Marielle Michenaud, Anthony Morin, Lydie Papin, Nadia Pellerin, Marie-Pierre Pérez, Géraldine Piétin, Florence Poupin, Joël Praud, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Julie Ripoché, Lydie Rouxel, Geordie Siret, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Marie Viaud, Marc Vigneron.

Secrétaire de séance : non désigné

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (20)

Absents	Délégation de vote à
Alain Arial	Colette Landreau
Marie-Josèphe Audoin	Sylvie Boissinot
Magali Beillevaire	Jean-Luc Tilleau
Catherine Brin	Christelle Raveleau
Alain Essolito	Jean-Michel Pasquier
Valérie Fouquet	André Léauté
Stéphane Gandon	Guillaume Blanchard
Florence Grimaud	Jean-Louis Martin
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Andrée Huchon	Michel Merle
Serge Hulin	Jacky Quesnel
Benoit Martin	André Chouteau
Chantal Moreau	Richard Cesbron
Virginie Neau	Hélène Landron
Murielle Suzenet	Marie-Line Poiron
Jean-Michel Taillé	Geneviève Gaillard
Gérard Vibert	Rémy Clochard
Laurent Vigneron	Mathieu Chevalier
Jessica Vilhem,	Corinne Texier
Sophie Vrain	Denis Vincent

PREAMBULE

Modernisation de la voie ferrée Clisson-Cholet

Monsieur le maire informe que l'Etat se faisait attendre par rapport à sa participation de 6 700 000 € pour la modernisation de la voie ferrée Clisson-Cholet, pour un programme global de plus de 46 000 000 €. L'absence de décision de l'Etat aurait pu bloquer ce chantier qui était prévu commencer en 2018. Il s'agit de plans pluriannuels, on aurait repoussé de trois ans, avec un risque de voir la ligne fermée en 2023. La Région a heureusement pris la décision hier de faire une avance de 6 700 000 €, dans l'attente de la participation de l'Etat. La gare de Torfou va être repositionnée et le trafic doublé. Une voie permettra aux trains de se croiser au niveau de la gare de Torfou.

Sur le programme de 46.4M€, La Région participe à hauteur de 33 millions d'euros, l'agglomération du Choletais 1 900 000 €, et la S.N.C.F. participe également.

Evolution de la population

La population sur Sèvremoine progresse. Les données 2015 sont applicables au 1^{er} janvier 2018 avec 25 572 habitants pour 25 329 au 1^{er} janvier 2017.

La population totale se chiffre à 26 127 habitants pour 25 879 il y a un an, soit une augmentation annuelle de presque 1 % qui confirme l'attractivité de la commune.

Cartes nationales d'identité & Passeports

Monsieur le maire rappelle que les cartes nationales d'identité sont délivrées dans les mairies qui disposent d'un dispositif spécial, pour réaliser des cartes nationales d'identité biométriques. Dans le Maine-et-Loire, toutes les mairies qui délivraient des passeports ont été confirmées. L'Etat n'avait pas prévu élargir le nombre de mairies pouvant délivrer des passeports et les cartes d'identité. On s'en tenait aux communes du département. Sèvremoine n'était donc pas prévu être équipé.

Aux premières assises nationales des Communes Nouvelles au siège de l'Association des Maires de France à Paris, monsieur le maire et Richard Cesbron ont interpellé Jacqueline Gourault, ministre chargée des collectivités locales auprès du ministre de l'Intérieur, pour lui faire part de l'anomalie qu'une commune de 25 000 habitants ne puisse pas délivrer de cartes nationales d'identité.

Finalement, suite à cette intervention auprès de la ministre, la commune nouvelle de Sèvremoine va être équipée d'un dispositif de recueil et ainsi pouvoir délivrer des cartes nationales d'identité. La mise en place sera effective courant 2018.

Gestion du Musée de la Chaussure

Marie-Claire Starel rappelle que les bénévoles gérant l'association chargée du Musée de la Chaussure sont vieillissants et par conséquent de moins en moins nombreux. Une restructuration du musée et de sa scénographie est en prévision. A la demande des bénévoles, la gestion du personnel passe à la commune nouvelle dès le 1^{er} janvier 2018. Par contre, l'association continue de gérer les animations et les collections en partenariat avec le service culture.

Au 1^{er} janvier 2018, le personnel est donc repris par Sèvremoine qui rémunère les agents et suit leur carrière en poste annualisé, avec maintien garanti du salaire. Un poste de coordonnatrice de musée à temps complet a donc été créé. Ce poste est classé en catégorie C, mais l'agent pourra assurer sa promotion par concours pour passer en catégorie B. S'ajoute un C.D.D. pour l'animation, 20 heures/semaine. L'association assure la gestion quotidienne des plannings avec le soutien du service culturel de Sèvremoine.

Dans un second temps, quand le projet de rénovation et de restructuration sera plus avancé, la collectivité reprendra complètement la gestion du musée, avec constitution d'une nouvelle association dont l'objet social sera différent. Les bénévoles sont toujours nécessaires pour collaborer par exemple avec la société ERAM ou le lycée de la mode.

Marie-Claire Starel poursuit en présentant les charges de personnel du musée :

PERSONNEL	2015	2016	2017
Salaires nets	22 827 €	23 837 €	24 000 €
Charges sociales	13 047 €	14 100 €	14 500 €
Totaux	35 874 €	37 937 €	38 500 €

Estimation des charges de personnel 2018 : 40 000 € environ

- 1ETP : coordination
- 20 h semaine : animation (fin du contrat aidé)
- Vacances : 1 dimanche par mois (8 mois) + accueils de groupes, afin d'alléger l'investissement des bénévoles.

Effort complémentaire de la collectivité + renfort de la chargée d'opérations culturelles

Michel Merle souhaite des informations concernant la fréquentation du musée.

Marie-Claire Starel répond que la fréquentation est plutôt en baisse par rapport aux 7 500 visites annuelles des années passées. Désormais, on est à 6 000 entrées annuelles. Le vieillissement de la scénographie et des bénévoles en est la raison. Certains visiteurs expriment parfois des retours négatifs. La professionnalisation est nécessaire.

Daniel Billaud demande comment seront gérées les recettes.

Marie-Claire Starel précise que celles-ci seront gardées par l'association gestionnaire, pour suppléer aux charges de fonctionnement, dont la boutique et les entrées. On générera ainsi un excédent de trésorerie qui permettra de financer l'animation. Peut-être qu'une partie des recettes sera reversée à la collectivité.

Marie-Isabelle Troispoils demande qui est propriétaire des collections de chaussures et du matériel du musée.

Marie-Claire Starel indique que ceux-ci sont la propriété de l'association. Ensuite, dans un second temps la collectivité deviendra propriétaire des collections et du matériel, mais il convient pour le moment d'attendre.

Flash M de décembre 2017

Intervention de Maître Frédéric Marchand, avocat, sur les risques juridiques pour les élus dans la conduite des projets locaux de développement des énergies renouvelables.

Monsieur le maire rappelle que des projets participatifs sont mis en place actuellement sur le territoire. Il en est de même que pour les conseillers municipaux présidents d'une association subventionnée par Sèvremoine. Maître Marchand, à titre de prévention, est venu expliquer comment éviter les conflits d'intérêt. Des documents vont être mis en ligne à destination des élus à cet effet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modification du tableau des effectifs :

- > 1 poste de technicien : recrutement d'un technicien – service GÉMAPI pour le pilotage et mise en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques et d'amélioration de la qualité de l'eau (Robinets/Haie d'Allot à Orée-d'Anjou).
- > 2 postes d'Adjoint technique : recrutement pour l'entretien des locaux

Mutualisation du service entretien courant avec la commune de Beaupréau-en-Mauges : pour remplacer une société qui assure actuellement cette prestation.

A propos de mutualisation, monsieur le maire explique qu'au niveau de Mauges Communauté le service informatique et celui des ressources humaines sont mutualisés avec Beaupréau en Mauges et Chemillé en Anjou.

AMÉNAGEMENT

Transfert des infrastructures numériques de la commune Sèvremoine à Mauges Communauté et de Mauges Communauté au Syndicat Anjou Numérique.

Compétence de l'équilibre social de l'habitat : définition de l'intérêt communautaire

Mauges Communauté doit délibérer avant la fin décembre pour que tout ce qui concerne l'habitat passe en compétence de Mauges Communauté. Ces compétences ont été définies à minima de façon à y revenir plus tard. Le niveau de compétence communautaire pourra être à nouveau délibéré et ajusté.

- Politique du logement d'intérêt communautaire (étude d'adaptation du parc ancien aux exigences d'amélioration des performances énergétiques, étude sur le logement et l'hébergement des jeunes, étude sur le logement des personnes âgées et handicapées).
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire (garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs sociaux, action d'information sur le droit au logement et dispositifs d'aides financières en matière d'habitat).
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat (élaboration d'un schéma de portage foncier).
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées (Information, conseil et orientation des communes du territoire dans le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne).
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire (mise en œuvre d'OPAH avec une recherche d'équilibre territorial, les OPAH engagées avant le 1er janvier 2018, et qui, le cas échéant seraient prolongées, continuent à être portées par les communes).

Tarif et règlement de la centrale de réservation « Mobimauges », reprise par Mauges Communauté (Orée-d'Anjou et Montrevault-sur-Èvre) > transport à la demande à caractère social.

ÉCONOMIE

- Cession d'1 terrain à Patrick SANCHO – ZA La Providence / Tillières - Terrain de 927 m² - 6 025 €
- Approbation de la convention de partenariat entre la Région Pays de la Loire, l'Association Initiative Anjou et les EPCI finançant Initiative Anjou - année 2017
- Avis favorable pour l'ouverture des commerces de détail 7 dimanches sur la Commune de Sèvremoine – année 2018

Initiative Anjou apporte régulièrement des prêts d'honneur à des porteurs de projets. Tout en accordant une aide financière, on apporte du crédit aux porteurs de projets vis-à-vis des banquiers. Des parrains bénévoles accompagnent les jeunes créateurs d'entreprises les premières années.

ENVIRONNEMENT

Approbation des tarifs 2018 du service eau : suite à la reprise d'un petit syndicat d'eau basé à Champtoceaux, dans l'attente de la réforme globale des syndicats d'eau.

Avis favorable / modification des statuts de l'EPTB de la Sèvre Nantaise : transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GÉMAPI) et désignation des représentants de Mauges Communauté (Marion BERTHOMMIER, Jean-Charles JUHEL et Christophe CAILLAUD)

Approbation des règles d'accès aux déchèteries- nombre de passages annuels

- 18 passages/foyer/an,
- Passages supplémentaires uniquement sur demande motivée de l'utilisateur sans contrepartie financière,
- Nombre de passages par année civile, pas de report d'une année sur l'autre,
- Usager en rénovation : dès lors que les usagers demandent une carte d'accès à la déchèterie, ils doivent être inscrits au service de collecte et s'acquitter de la part fixe, sauf s'ils ont une autre habitation déjà soumise à la redevance incitative sur le territoire,

- En cas de perte de carte : inclure la première et deuxième carte dans le service et facturer à un prix forfaitaire de 8 € HT, la troisième carte et les suivantes.

Application de ce principe uniquement pour les nouvelles déchetteries ou renouvelées, à ce jour Saint Laurent des Autels.

CULTURE

Approbation des tarifs commerciaux, des modes de paiement, des modalités de remboursement des spectacles, du public bénéficiant de la gratuité des spectacles

Ouverture de 2 points de vente billetterie : conventions avec l'Office de tourisme Une autre Loire et l'EPIC Office de tourisme de Chemillé-en-Anjou

Projet artistique et culturel de Scènes de Pays – années 2018-2021

SOLIDARITÉ

Approbation du règlement intérieur des terrains d'accueil des gens du voyage au 1er janvier 2018

Avis favorable / convention entre les établissements pour personnes âgées et Mauges Communauté dans le cadre de la centralisation des places disponibles et le parcours résidentiel

Denis Vincent demande si dans le cadre du transfert du numérique à Mauges Communauté puis au Syndicat Anjou Numérique, Sèvremoine ayant investi, il y a compensation par rapport à l'investissement effectué ?

Monsieur le maire répond négativement. L'investissement de Sèvremoine n'était prévu que pour les usagers de Sèvremoine, au bénéfice des habitants du territoire, avec le pari d'une infrastructure transitoire qui serait remplacé à terme par la fibre. Le syndicat Anjou Numérique récupère un système appelé à être remplacé rapidement par la fibre. Le syndicat va désormais assumer les charges de cette infrastructure sans que les recettes puissent les compenser en retour.

Denis Vincent demande alors si de nouveaux investissements sont pris en charge par le Syndicat Anjou Numérique sur Sèvremoine, la commune nouvelle de Sèvremoine devra-t-elle payer une participation au Syndicat ?

Monsieur le maire répond qu'en aucun cas Sèvremoine sera mis à contribution, puisque les biens immobiliers ont été transmis à Mauges Communauté. On transfère à Mauges Communauté un coût pour un service dont ne bénéficient que les habitants du territoire. Sèvremoine, qui n'en tire pas de recette financière, a bien transféré ses réseaux à zéro Euro, et Mauges Communauté a procédé de la même façon vers le syndicat.

Quorum

Monsieur le maire constate que 74 conseillers municipaux sont présents, alors que le quorum est de 79 présents, il manque donc 5 conseillers municipaux pour que le conseil municipal puisse légalement délibérer.

La législation prévoit que, lorsqu'après une première convocation, le conseil municipal n'a pu se réunir en nombre suffisant, la délibération prise après la seconde convocation à 3 jours francs au moins d'intervalle est valable quel que soit le nombre des membres présents.

En raison de la proximité des fêtes de fin d'année, Monsieur le maire propose de reporter la partie délibérative de ce conseil municipal au mardi 9 janvier 2018 avec les mêmes sujets inscrits à l'ordre du jour.

Présentation de l'organisation des services techniques municipaux

Le comité technique a approuvé, le 14 décembre dernier, à l'unanimité la nouvelle organisation des services techniques. Pour ne pas annuler la rencontre avec les agents prévue demain, monsieur le maire propose une présentation à l'assemblée de l'organisation des services techniques et que les conseillers municipaux se prononcent pour le principe, sans délibération formelle. Le conseil municipal accepte ce principe.

Monsieur le maire rappelle les objectifs de cette organisation. Une commune nouvelle a été mise en place le 15 décembre 2015. Les services administratifs ont commencé à fonctionner le 4 janvier 2016. Il convient désormais d'harmoniser les modes de fonctionnement des services administratifs et techniques. Les services techniques, toujours en fonctionnement historique, un pôle d'ingénierie à Val de Moine configuré commune nouvelle, posent des difficultés d'articulation entre les deux modes de fonctionnement. Il convient de mettre en œuvre une vraie ingénierie de projet au service du développement et de coordonner l'action communale. Au travers de cette organisation et professionnalisation des équipes, on pourra motiver les agents, épaulés par une formation adéquate. Certains pourront accéder à l'encadrement. Des astreintes seront appliquées, pour la continuité du service. Les pratiques doivent être harmonisées et les moyens mutualisés.

Il est souhaitable d'ouvrir des postes pour des apprentis, avec un nombre de postes d'apprentis prédéterminé. En lien avec les écoles, ces postes seront pourvus plus facilement. L'encadrement prévoira des maîtres d'apprentissage.

De même, la continuité du fonctionnement des centres de secours doit être assurée. Une rencontre est prévue en janvier avec les trois chefs de centre de secours et le commandant du groupement sud du S.D.I.S. pour aborder les questions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

SÈVREMOINE

Commune
nouvelle

ORGANISATION DES SERVICES
TECHNIQUES

Conseil Municipal du 21 décembre 2017

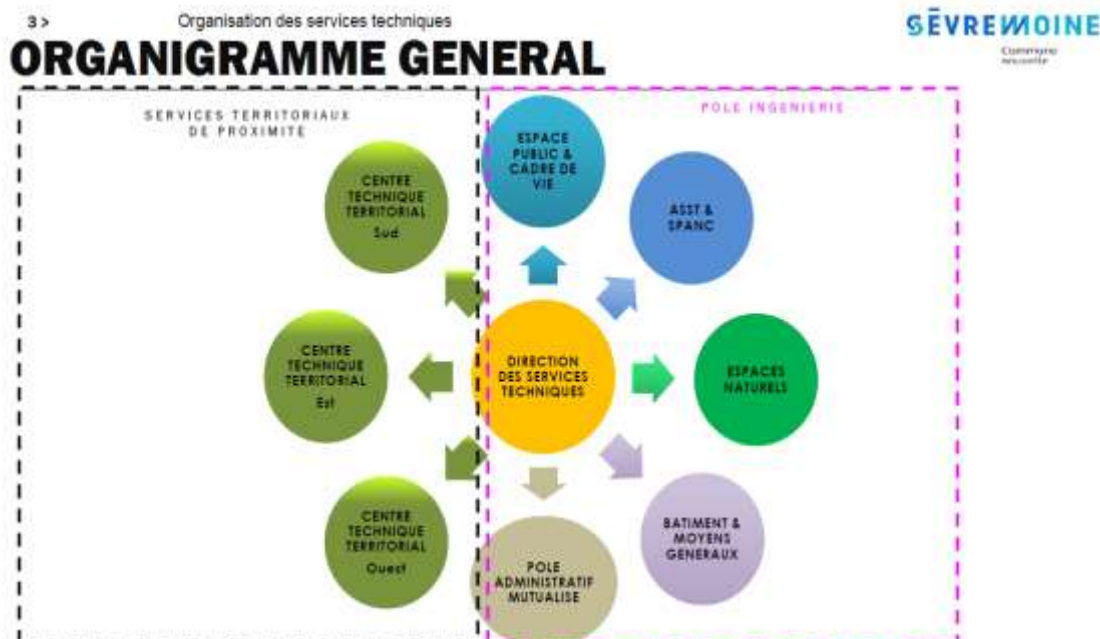
Dimensionnement des services

- Rappel des cibles à atteindre :
 - Mettre en œuvre une **Ingénierie de projets** au service du développement du territoire = construction et exécution du PPI
 - **coordonner l'action communale** en lien avec la politique de l'intercommunalité
 - Développer la **motivation** et les **compétences** des équipes
 - Assurer un service **continu et de qualité** aux citoyens = astreintes, métiers dédoublés
 - Coordonner l'activité des centres techniques dans un souci **d'harmonisation des pratiques**, de **mutualisation des moyens** et **des compétences**
 - **Rationaliser l'achat public** : gain de temps, efficacité, optimisation des dépenses
 - Accompagner la **formation des jeunes** par l'**apprentissage**
 - Renforcer les effectifs **des 3 centres de secours** en semaine par le développement du **volontariat pompier**

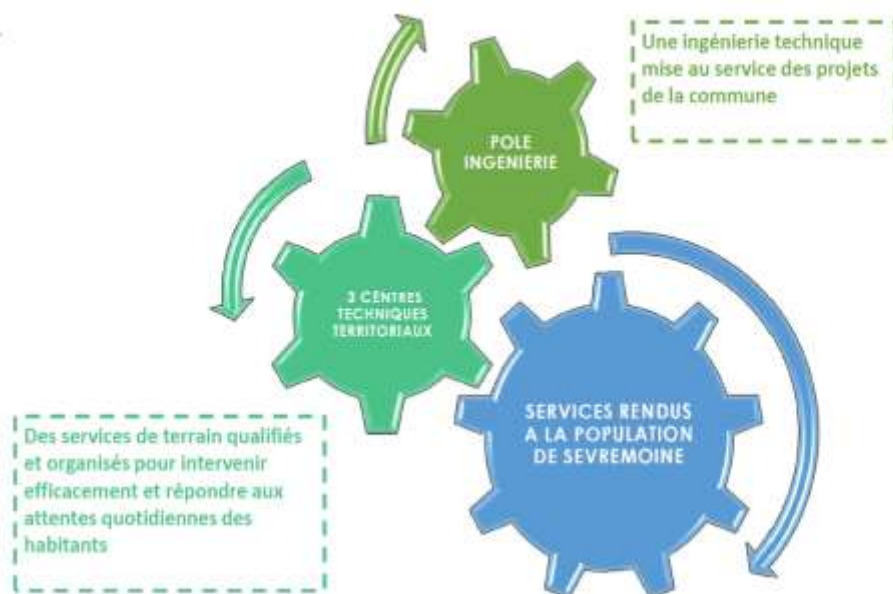


Monsieur le maire s'exprime en tant que porte-parole de Paul Manceau, absent ce soir.

Il convient de conforter le pôle ingénierie de Val de Moine, en prévoyant de véritables fonctions d'ingénierie, de support et d'expertise, appuyé par trois centres techniques territoriaux : sud, ouest et est dans l'attente de nouvelles appellations à définir.



L'ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

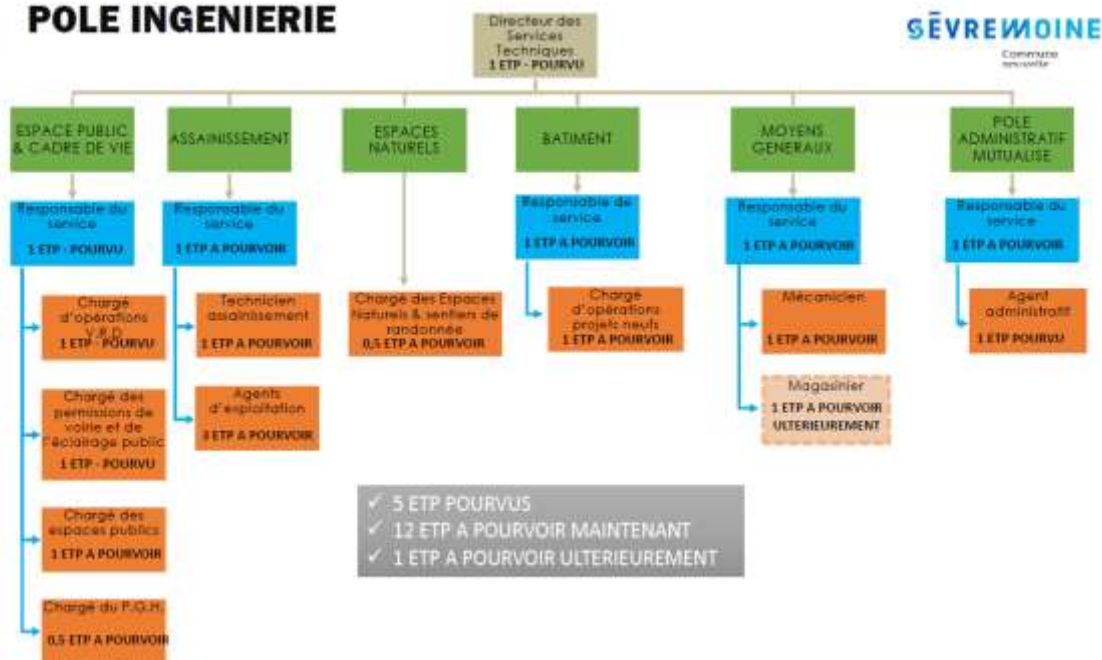


Services techniques & Val de Moine

Photographie des ETP existants :

situation existante	secteur EST	Secteur OUEST	Secteur SUD	Val de Moine	
Responsable de centre	2	-	-	8	TOTAL
agent technique voirie	6	5	2		
agent technique espaces verts	10	8	3		
agent technique bâtiment	6	4	4		
adjoint proximité technique	2	-	2		
Mécanicien	1	-	-		
agent d'entretien des locaux	6,92	3,24	2,21		
TOTAL DES ETP	67,37			8	75,37

POLE INGENIERIE



Monsieur le maire rappelle que le service assainissement va rejoindre Mauges Communauté en 2020. Voilà pourquoi celui-ci est détaché du reste des services.

Des postes sont pourvus, d'autres sont à pourvoir. Les postes pourvus sont ceux qui, lors de la mise en place de la commune nouvelle, ont été créés et attribués, soit à un agent déjà dans les services, soit par recrutement externe. Ces agents sont en poste dans une configuration Sèvremoine, elle n'est pas remise en cause. Les agents n'ont plus à candidater, ils sont affectés à une mission qui ne change pas. Une fois tous les agents actuellement en poste à Sèvremoine en fonction, des recrutements vont devoir être faits. Toutefois, ces postes où il faudra recruter, ne sont pas à ce jour connus, car on ne sait pas où les agents vont postuler. Par conséquent, les offres d'emploi sont très larges, prévoyant davantage de postes, en couvrant un maximum de configurations possibles. Il convient d'aller vite et ne pas attendre fin février début mars pour lancer un nouvel appel de candidatures, avec tous les préavis pour leurs anciens employeurs pour les agents retenus. Pour des recrutements effectifs au 1^{er} juin, les annonces doivent être diffusées dès aujourd'hui. Bien entendu, toutes les offres d'emploi ne seront pas suivies d'un recrutement effectif. On verra ceux des postes qui resteront à pourvoir une fois que les agents actuels des services techniques auront été placés.

Catalogue des postes – pôle Ingénierie

POLE INGENIERIE	Postes pourvus	Quantité ETP pourvus	Postes à pourvoir	Quantité ETP à pourvoir	Références des fiches de positionnement
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES					
DST	1	1	-	-	-
ESPACE PUBLIC ET CADRE DE VIE					
Responsable du service	1	1	-	-	-
Chargé d'opération VRD	1	1	-	-	-
Chargé des permissions de voirie et de l'éclairage public	1	1	-	-	-
chargé du P.G.H.	-	-	1	0,5	ENE 1
Chargé des espaces publics	-	-	1	1	ESP PUBLIC 1
ASSAINISSEMENT					
Responsable du service	-	-	1	1	ASSAINISSEMENT 1
technicien exploitation	-	-	1	1	ASSAINISSEMENT 2
agent d'exploitation	-	-	3	3	ASSAINISSEMENT 3
ESPACES NATURELS ET SENTIERS DE RANDONNEE					
Chargé des espaces Naturels	-	-	1	0,5	ENE 1
BATIMENT					
Responsable du service	-	-	1	1	BAT 1
Conducteur d'opération travaux neufs	-	-	1	1	BAT 2
MOYENS GENERAUX					
Responsable du service	-	-	1	1	MOYENS GEN 1
mécanicien	-	-	1	1	MOYENS GEN 2
magasinier	-	-	1	1	MOYENS GEN 3
SERVICE ADMINISTRATIF MUTUALISE					
Responsable du service	-	-	1	1	ADMIN TECH 1
Assistante administrative	1	1	-	-	-
TOTAL	5	5	14	13	

Centres Techniques Territoriaux

Des services techniques agissant **en proximité** des administrés du territoire de Sèvremoine pour les missions de maintenance, d'entretien, et d'aménagement du territoire conduites par la municipalité en intégrant les notions de :

- **continuité de service**
- **qualité du service**
- **d'efficience**
- **de coordination des actions**

Les services, au sens large, doivent faire preuve **de mutabilité & d'adaptation** liées à l'évolution sociétale et technologique

Les valeurs de **partage** et de **solidarité** entre les centres techniques devront être développées et enrichies par les équipes

Selon monsieur le maire, les centres techniques territoriaux ont une fonction très importante. Ils sont au nombre de trois. On est sur une notion de proximité, de regroupement pour constituer des spécialités, des équipes. On recherche des interventions rapides, dans un objectif de continuité et de qualité du service, d'efficience, en coordonnant les équipes. On ne peut échapper à l'évolution de la fonction publique, les métiers changent, il faut s'adapter. La formation et l'accompagnement sont nécessaires. Le partage et la solidarité sont indispensables au sein des centres techniques territoriaux, entre les différentes équipes mais aussi entre centres techniques entre eux, en cas de pics d'activité, avec des renforts qui passent d'un centre technique à l'autre, mais aussi pour remplir des tâches supplémentaires temporaires.

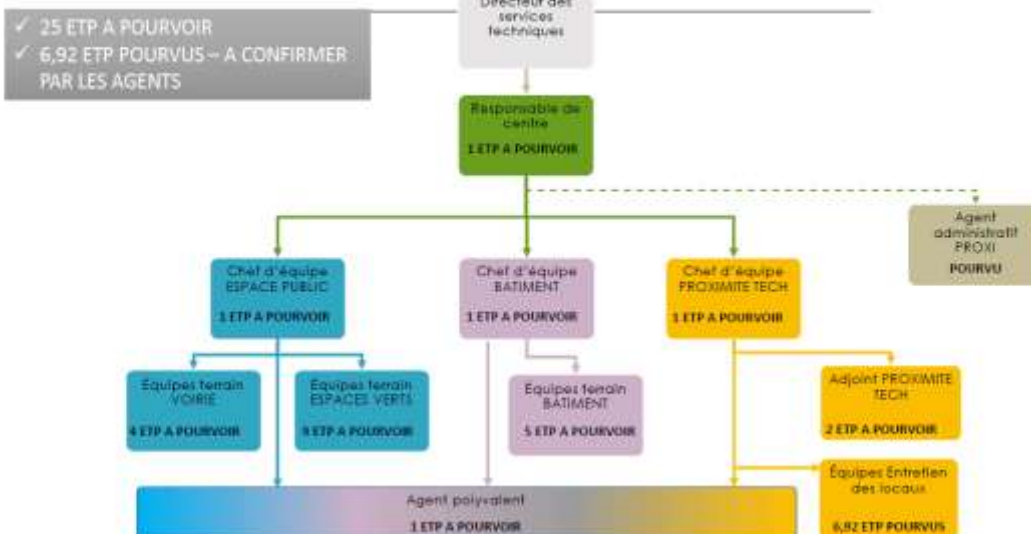
Rappel : sectorisation des C.T.T.

Secteur Ouest : SC + SG + MM + TI : 8 622 hab.
 Secteur Est : SA + SM + LR : 11 505 hab.
 Secteur Sud : LL + TO + RO : 5 752 hab.



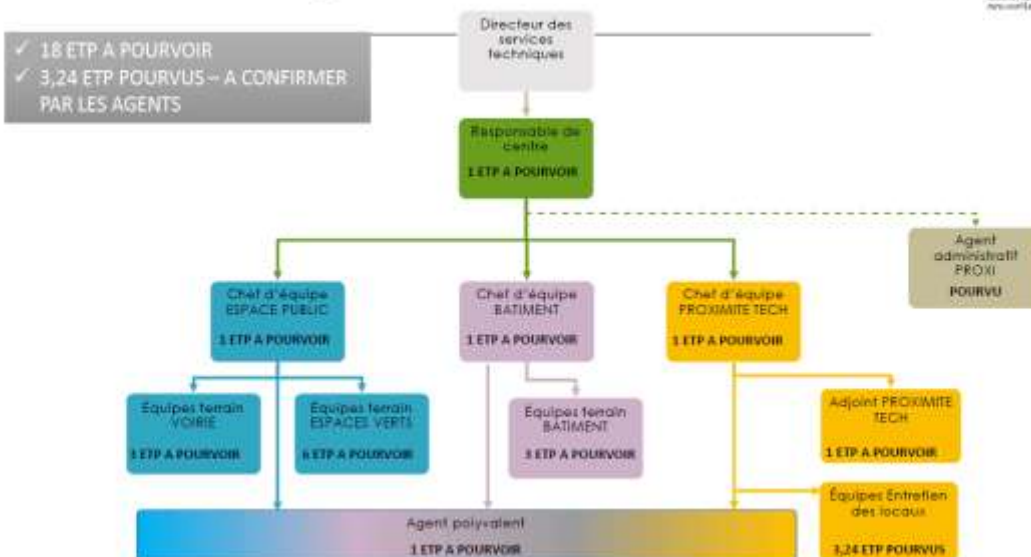
Centre Technique Territorial Est

SÈVREMOINE
Commune nouvelle

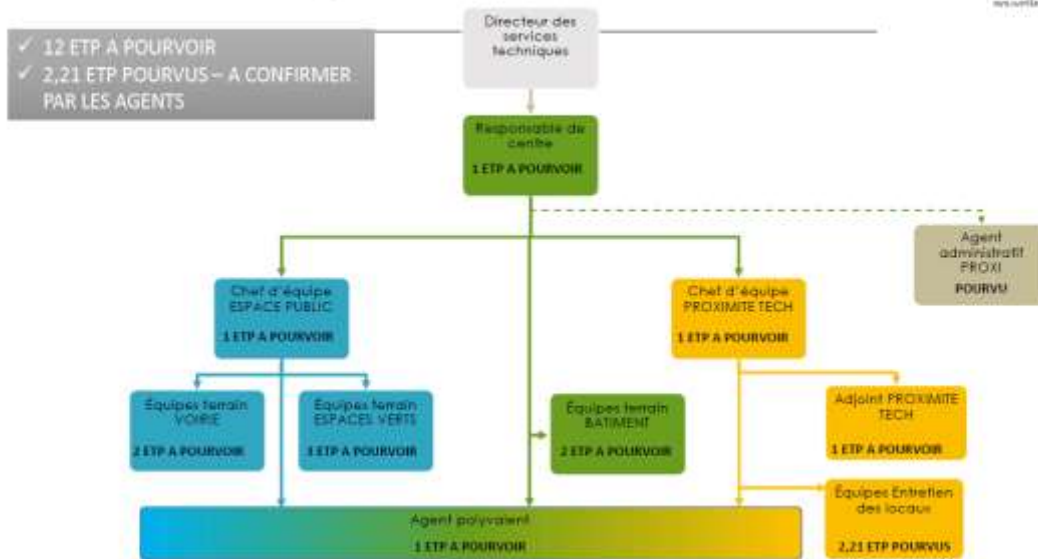


Centre Technique Territorial Ouest

SÈVREMOINE
Commune nouvelle



Centre Technique Territorial Sud



On vise une répartition équilibrée du travail entre les secteurs. Le nombre d'E.T.P. entre les différents centres techniques varie selon la charge de chacun des secteurs, compte tenu du nombre de bâtiments, du linéaire de voirie, des surfaces d'espaces verts à entretenir. Un chef d'équipe espaces publics dirige 2 équipes, voirie et espaces verts, afin d'assurer la coordination entre 2 équipes qui interviennent dans une même opération. Une équipe proximité est prévue, en relation avec les élus, par exemple pour l'utilisation d'une salle municipale, mais aussi en relation avec les habitants et les associations. L'équipe proximité gère également les cimetières.

La gestion administrative sera prise en charge par la direction des proximités, par l'intermédiaire de la mairie annexe du centre technique territorial concerné. Enfin, la notion de polyvalence doit être soulignée. On pourra ainsi renforcer une équipe en cas de charge ponctuelle, d'intervention d'urgence. Pour le secteur sud, de dimension plus modeste, le responsable de centre encadre le service bâtiments.

Il n'est pas organisé de recrutement pour les agents d'entretien. Ceux-ci travaillent beaucoup à temps non complet. Il était difficile de remettre en cause cette organisation dès le 1^{er} juin. Il a donc été décidé de maintenir l'organisation actuelle avec tous ses temps non complets. Les agents d'entretien n'auront qu'une candidature simplifiée à remplir. On considère que leur poste est pourvu pour la même mission, la même commune. Avec le temps, on déterminera si ce service doit évoluer. Ces agents passeront malgré tout sous la responsabilité du chef d'équipe proximité technique.

Centres techniques : catalogue des postes

Centres Techniques Territoriaux	secteur EST	Secteur OUEST	Secteur SUD	TOTAL	Références des fiches de poste
Responsable de centre	1	1	0	2	C.T.T. 1
Responsable de centre	0	0	1	1	C.T.T. 2
chef d'équipe espaces publics	1	1	1	3	CTT ESP PUBLIC 1
agent technique voirie	4	3	2	9	CTT ESP PUBLIC 2
agent technique espaces verts	9	6	3	18	CTT ESP PUBLIC 3
chef d'équipe bâtiment	1	1	0	2	CTT BATIMENT 1
agent technique bâtiment	5	3	2	10	CTT BATIMENT 2
agent technique polyvalent	1	1	1	3	CTT POLY 1
chef d'équipe Proxi technique	1	1	1	3	CTT PROXI 1
adjoint proximité technique	2	1	1	4	CTT PROXI 2
agent d'entretien des locaux	6,92	3,24	2,21	12,37	-
TOTAL	31,92	21,24	14,21	67,37	

Bilan récapitulatif de la nouvelle organisation

situation projetée	secteur EST	Secteur OUEST	Secteur SUD	Val de Moine	
Responsable de centre	1	1	1	13	TOTAL
chef d'équipe espaces publics	1	1	1		
agent technique voirie	4	3	2		
agent technique espaces verts	9	6	3		
chef d'équipe bâtiment	1	1	-		
agent technique bâtiment	5	3	2		
agent technique polyvalent	1	1	1		
chef d'équipe Proximité technique	1	1	1		
adjoint proximité technique	2	1	1		
agents techniques assainissement	3				
Magasinier	1				
Mecanicien	1				
agent d'entretien des locaux	6,92	3,24	2,21		
TOTAL	72,37			13	85,37
TOTAL	+ 5 ETP			+ 5 ETP	+ 10 ETP

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE



L'objectif est qu'à la fin du mandat les organisations des élus, du personnel communal administratif et technique soient complètement opérationnelles, avec un organigramme et des processus rodés. Le mandat pourra repartir avec de nouvelles équipes. Les dossiers de réformes et de réorganisations auront été réglés par les élus qui ont pris la décision de créer la commune nouvelle ; d'où l'intérêt de mettre en place cette nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2018 pour validation au 1^{er} juin, le tout sera opérationnel fin 2019. Dans les 18 mois, on pourra roder ou ajuster au besoin. Nos voisins de Beaupreau en Mauges en sont à une troisième version, mais qui reste semblable à celle de Sèvremoine, sachant qu'à Beaupreau-en-Mauges la mutualisation avait débuté dans le précédent mandat.

Reste donc à pourvoir tous les postes. La présentation de l'organigramme des services techniques est planifiée demain matin. On ne pouvait faire plus tôt car le comité technique a souhaité avoir communication des fiches de postes, avant d'y donner un avis favorable la semaine dernière. Les agents pourront sortir de la réunion avec le catalogue des postes, pour candidater ensuite, sauf, comme dit plus haut, les agents d'entretien qui recevront un formulaire simplifié. Les agents d'entretien restent cependant libres de présenter leur candidature sur un autre poste qu'agent d'entretien.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 10 janvier.

Ensuite, Paul Manceau et Emmanuel Le Huby recevront les agents en entretien individuel. Les postes seront pourvus, tenant compte à la fois des souhaits des agents et de leurs aptitudes. Ensuite, on déterminera les recrutements extérieurs à prévoir. Les agents seront informés de leur affectation début mars. Entre mars et juin, les responsables de centre technique et d'équipes vont être nommés, soit en interne, soit par recrutement. L'organisation opérationnelle pourra être mise en place. Les agents seront alors dotés d'une même tenue de travail, les plannings seront affinés, les matériels éventuellement réaffectés. Tout doit être en place pour le 4 juin dans les centres techniques territoriaux et au pôle technique Val de Moine.

Les trois centres techniques territoriaux sont basés à Saint André, Saint Germain et Torfou où des bâtiments modulaires vont être dans un premier temps, aménagés. Le plan pluriannuel d'investissement prévoit une enveloppe pour agrandir le centre technique de Saint André, grâce à des crédits initialement prévus pour Saint Macaire. Il conviendra également de mettre à niveau le matériel.

Denis Vincent tient à préciser que le tableau du catalogue des postes actuels dans les centres techniques n'inclut pas les 8 agents qui exercent à Val de Moine. Ne sont mentionnés que les 67,37 E.T.P. des centres techniques actuels. Le bilan récapitulatif de la nouvelle organisation inclut bien les agents de Val de Moine.

Monsieur le maire rappelle que le comité technique a validé à l'unanimité la présentation de l'organigramme des services techniques, sans modification ni remise en cause.

Michel Merle demande si les agents en arrêt maladie ont bien été inclus dans les effectifs et informés de l'organigramme.

Monsieur le maire répond positivement. Les agents qui ne pourront pas être présents demain recevront le document personnellement à leur domicile.

Monsieur le maire souhaite que le conseil municipal donne son avis concernant l'organisation proposée des services techniques municipaux de Sèvremoine, même si, en raison de l'absence de quorum, un vote formel n'est pas légalement possible.

Monsieur le maire appelle alors le conseil municipal à voter à main levée. Aucun conseiller municipal ne s'oppose ou s'abstient, à propos de l'organisation des services techniques municipaux, présentée ce soir.

Monsieur le maire remercie celles et ceux qui ont travaillé à cette proposition d'organisation des services techniques : Paul Manceau, les membres du comité de pilotage, la commission plénière, les agents consultés.

Prochaine réunion du conseil municipal

Le conseil municipal se réunira mardi 9 janvier, 20 h., salle des loisirs de Roussay, avec le même ordre du jour. La réunion de la commission culture prévue ce même soir sera reportée pour cas de force majeure.